



**Entreprises et
Territoires d'Avenir**

VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO...

Veille info du 12 février 2018 :

Réforme de l'apprentissage : le gouvernement dévoile ses mesures

Références : déclaration du Premier Ministre à Matignon le 09 février 2018

Réforme de l'apprentissage : le gouvernement dévoile ses mesures

La refonte concerne la gouvernance, le système de financement et les aides aux apprentis. Le transfert du pilotage aux branches professionnelles en particulier aura bien lieu.

Premier grand changement, les branches professionnelles vont désormais piloter l'apprentissage, notamment en décidant des ouvertures des centres de formation d'apprentis (CFA), dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des entreprises. Le financement des CFA est lui aussi totalement revu. Ainsi la taxe d'apprentissage va être remplacée par une « contribution alternance » de 0,85% de la masse salariale.

L'aide aux jeunes au cœur de la réforme

Des journées annuelles d'information vont donc être organisées par les régions en classes de 4e, 3e, 2nd et 1ere. Tous les jeunes qui voudront s'orienter dans cette filière auront accès à des prépa-apprentissage.

Une aide financière personnelle est également prévue : tout apprenti d'au moins 18 ans bénéficiera de 500 euros pour passer le permis de conduire. Autre coup de pouce : une hausse de la rémunération des apprentis à hauteur de 30 euros net par mois. De plus, pour lutter contre les ruptures de contrat en cours de route, les apprentis pourront continuer leur formation pendant six mois.

Les entreprises sont elles aussi appuyées par le gouvernement dans cette réforme. Ainsi elles pourront désormais se séparer d'un apprenti sans avoir à saisir le Conseil des Prud'hommes

Le projet de loi sur le sujet doit être présenté le 18 avril en conseil des ministres.

Ces réformes vont dans le sens que revendique depuis toujours notre association « Entreprises et territoires d'Avenir »

Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'application de ces mesures.

Le texte de cette veille info, sera archivée et consultable dans la rubrique téléchargements de notre site internet : www.entreprises-territoires-avenir.org

Veille info Entreprises et Territoires d'Avenir 04 66 38 28 36